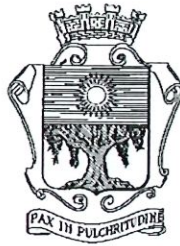


AR Prefecture

006-210600110-20241126-261124_07-DE
Reçu le 04/12/2024



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 07 : CREATION D'UN PÔLE SCOLAIRE/PETITE ENFANCE, D'UNE
MEDIATHEQUE ET D'UN PARKING ENTERRE – DEMANDE DE SUBVENTION
POUR LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE AUPRES DE L'ETAT
AU TITRE DE LA DSIL

Séance Publique Ordinaire du 26 NOVEMBRE 2024
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : Mme Marie-José LASRY à M. Didier ALEXANDRE, M. André RIOLI à M. le Maire, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI à M. Grégory PETITJEAN, M. Gérald MARIN à Mme Jacqueline POTFER,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 20

VOTANTS : 25

Secrétaire : M. Grégory PETITJEAN

Date de convocation de séance : 19 novembre 2024

AR Prefecture

006-210600110-20241126-261124_07-DE
Reçu le 04/12/2024



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

VII – CREATION D'UN PÔLE SCOLAIRE/PETITE ENFANCE, D'UNE MEDIATHEQUE ET D'UN PARKING ENTERRE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DSIL

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, s'exprime en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2334-42
Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 13 novembre 2024,

Considérant que la commune a décidé le réaménagement du site de l'école élémentaire « Marinoni » situé au 17 boulevard Déroulède à Beaulieu-sur-Mer, parcelle cadastrés section AC n°20 en procédant à :

- La reconstruction d'une nouvelle école élémentaire écoresponsable prévoyant le passage à la géothermie, la végétalisation des cours et des toits, des espaces extérieurs récréatifs de qualité avec une gestion du confort thermique par le choix des matériaux, la gestion des zones ombragées, la protection de la biodiversité, la lutte contre l'imperméabilisation des sols,
- Le déplacement de la structure multi-accueil petite enfance qui garantira le bien-être et l'épanouissement des tout-petits,
- La construction d'une médiathèque comme lieu d'apprentissage et d'échange entre générations, un lieu de mixité entre les enfants (crèche maternelle, élémentaire) et les usagers externes...,
- Des espaces de logistique et de maintenance communs pour les équipements et le personnel d'entretien,
- La création d'un parc de stationnement enterré partagé entre le groupe scolaire, les habitants et les commerçants.

Considérant que le coût de construction de la nouvelle école élémentaire est estimé à 5 080 000 € HT.

Considérant que la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires font partie des opérations éligibles à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) instituée en 2016 afin d'accompagner les communes et leurs groupements dans leur politique d'investissement public.

Considérant qu'il convient de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DSIL conformément au plan de financement détaillé ci-après :

Coût estimatif HT du projet de construction de l'école élémentaire	5 080 000	100 %
Etat au titre de la DSIL	1 524 000	30 %
Autofinancement	3 556 000	70 %

AR Prefecture

006-210600110-20241126-261124_07-DE
Reçu le 04/12/2024



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A LA MAJORITE,

PAR 22 VOIX POUR
ET 3 ABSTENTIONS (Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER,
M. Bernard CHARTON)

- APPROUVE la réalisation des travaux de construction de la nouvelle école élémentaire d'un montant estimé de 5 080 000 € H.T, qui seront engagés dans le cadre de la création d'un groupe scolaire/petite enfance, d'une médiathèque et d'un parking enterré,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Coût estimatif HT du projet de construction de l'école élémentaire	5 080 000	100 %
Etat au titre de la DSIL	1 524 000	30 %
Autofinancement	3 556 000	70 %

- AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 1 524 000 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

AR Prefecture

006-210600110-20241126-261124_07-DE
Reçu le 04/12/2024

